



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ  
RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, TENUE AU SIÈGE  
SOCIAL DE LA M.R.C., SIS AU 630 RUE RICHELIEU, À BELOEIL, LE JEUDI 9  
JUIN 2005, À 20 HEURES.

Étaient présents :

Monsieur Gilles Plante, préfet  
Madame Jocelyne Lecavalier, préfète suppléante  
Monsieur Robert Beaudry, conseiller  
Monsieur Raymond Billette, conseiller  
Monsieur Benoît DeGagné, conseiller  
Monsieur Guy Dubé, conseiller  
Madame Lynn Dumoulin, conseillère substitut  
Monsieur Jacques Durand, conseiller  
Monsieur Michel Gilbert, conseiller  
Madame Diane Lagacé, substitut  
Monsieur Yves Laganière, conseiller  
Monsieur Glenn Whitelaw, conseiller substitut

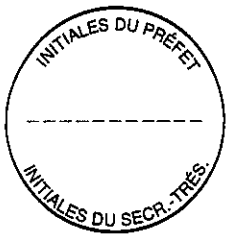
Étaient absents :

Monsieur Marcel Bédard, conseiller, remplacé par madame Diane Lagacé  
Monsieur Gilles Beaudet, conseiller, remplacé par madame Lynn Dumoulin  
Monsieur Pierre Bourbonnais, conseiller  
Monsieur Bernard Gagnon, conseiller, remplacé par monsieur Glenn Whitelaw

Monsieur Bernard Roy, secrétaire-trésorier de la M.R.C. de La Vallée-du-  
Richelieu, assistait également à la séance.

### ORDRE DU JOUR

1. Constatation de l'avis de convocation
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Interventions de l'assistance
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2005
5. Correspondance
6. Bordereau des comptes à payer
7. Règlements d'emprunt
8. Dépôt des procès-verbaux du Comité consultatif régional d'aménagement
  - 8.1 Séance ordinaire du 24 mai 2005
  - 8.2 Séance extraordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2005
9. Dépôt du procès-verbal de la séance extraordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2005 du  
Comité consultatif agricole
10. Dépôt du compte rendu de la rencontre du Comité des finances du 24 mai  
2005



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

11. Avis de conformité : règlements d'urbanisme
  - 11.1 Ville de Carignan : règlement numéro 243-68 modifiant le règlement de zonage
  - 11.2 Municipalité de Saint-Jean-Baptiste : règlement numéro 710-05 modifiant le règlement de zonage
  - 11.3 Ville de Saint-Basile-le-Grand : règlements de modification
    - Règlement numéro U-120-98 modifiant le règlement de zonage
    - Règlement numéro U-120-100 modifiant le règlement de zonage
    - Règlement numéro U-130-36 modifiant le règlement de lotissement
    - Règlement numéro U-180-10 modifiant le règlement sur les P.I.I.A.
  - 11.4 Municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu : règlement numéro 2005-R-116 modifiant le règlement de zonage
  - 11.5 Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil : règlements de modification
    - Règlement numéro 91.21.70.05 modifiant le règlement de zonage
    - Règlement numéro 91.21.71.05 modifiant le règlement de zonage
12. Projet de Loi 62 : cours d'eau à exclure
13. Schéma d'Aménagement
  - 13.1 Adoption du Schéma d'Aménagement : extension de délai
  - 13.2 Règlement numéro 14-25 : entrée en vigueur
14. Zone inondable de la rivière l'Acadie : résolution de contrôle intérimaire
15. R.C.I. agricole : avis de motion
16. Ville de Saint-Basile-le-Grand : périmètre d'urbanisation
17. Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil : demande d'appui
18. Politique culturelle : dépôt du plan d'action
19. Règlement numéro 35-05 établissant les modalités et la tarification relatives à la tenue, par la M.R.C., d'une assemblée publique sur les projets d'élevage porcin
20. C.L.D. : modification à l'entente de financement
21. Schéma d'aménagement métropolitain
  - 21.1 Avis des Couronnes
  - 21.2 Avis de la M.R.C.
22. C.R.E.M. : réseau cyclable régional
23. Programme d'aide à l'habitation
  - 23.1 Demande de l'agence de livraison
  - 23.2 Société d'habitation du Québec : nouvelle entente
24. Tour cycliste féminin : commanditaire
25. Service de collecte sélective : mécanisation



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

26. Siège social
27. Demandes d'appui
  - 27.1 C.Q.V.E. : consultation publique sur les véhicules hors-route
  - 27.2 M.R.C. d'Antoine-Labelle : renouvellement des ententes avec la S.H.Q.
28. Divers
29. Interventions de l'assistance
30. Clôture de la séance

### POINT 1. CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Je, Bernard Roy, secrétaire-trésorier, certifie sous serment que, avis spécial a été signifié par écrit d'autre part à :

Monsieur le Préfet Gilles Plante, madame la Préfète suppléante Jocelyne Lecavalier ainsi que messieurs les conseillers Gilles Beudet, Robert Beaudry, Marcel Bédard, Raymond Billette, Pierre Bourbonnais, Benoit DeGagné, Guy Dubé, Jacques Durand, Bernard Gagnon, Michel Gilbert et Yves Laganière.

En leur faisant parvenir à chacun d'eux à leurs places d'affaires respectives ou domiciles respectifs selon le cas, en déposant une copie au bureau de poste de Beloeil, sous enveloppe recommandée, les frais de poste étant payés d'avance entre 16 heures et 17 heures, le 30 mai 2005.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 2<sup>e</sup> jour du mois de juin de l'an deux mille cinq (2005).

### POINT 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Gilbert  
APPUYÉ PAR Monsieur Guy Dubé

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit et est adopté, tel que déposé par le secrétaire-trésorier, en y apportant les modifications suivantes :

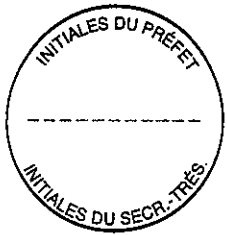
- Le point 18 devient le point 3.1;
- Le point 27.1 devient le point 3.2.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### POINT 3. INTERVENTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune intervention de la part de l'assistance.

05-06-121



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

### 3.1 Politique culturelle : dépôt du plan d'action

Madame Andrée Garon, ex-présidente par intérim de la Table culturelle, remercie les membres du Conseil des opportunités de rencontre accordées à la Table. Par la suite, madame Garon présente la nouvelle présidente de la Table, madame Nicole Deutch qui procède à la présentation du plan d'action de la politique culturelle proposé par la Table. Suite à cette présentation, il est convenu de prévoir le sujet à l'ordre du jour pour la séance du mois de septembre 2005, en vue de permettre les derniers échanges et commentaires des membres du Conseil afin de procéder à l'adoption de la politique culturelle de la Vallée du Richelieu. Il est finalement souligné que tous ceux qui le jugeront nécessaire pourront transmettre leurs propositions de modification directement à la permanence de la Table culturelle.

### 3.2 C.Q.V.E. : Consultation publique sur les véhicules hors-route

Les représentants du Comité pour la qualité de vie et l'environnement de Saint-Jean-Baptiste, le C.Q.V.E., présente au Conseil la problématique subie par les citoyens qui doivent cohabiter avec des sentiers de véhicules tout-terrains.

Suite à cette présentation, la proposition suivante est déposée :

05-06-122

ATTENDU QUE le Comité pour la qualité de vie et l'environnement de Saint-Jean-Baptiste, le C.Q.V.E., entend faire des représentations, lors des consultations publiques sur les véhicules hors-route, relatives à la problématique de cohabitation entre les usages résidentiels et les sentiers de véhicules tout-terrains;

ATTENDU QUE le C.Q.V.E. a démontré que les principaux objets de la problématique de cohabitation se rattachent au bruit engendré par la circulation des véhicules tout-terrains;

ATTENDU QUE le C.Q.V.E. est d'avis qu'une localisation mieux réfléchiée des sentiers par rapport aux habitations, de même qu'un meilleur contrôle des équipements déficients et des abus d'usagers pourraient sans doute permettre une cohabitation plus saine entre les parties concernées;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. se dit en accord avec les positions véhiculées par le C.Q.V.E.

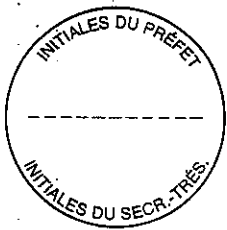
### EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand  
APPUYÉ PAR Monsieur Raymond Billette

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu appuie le Comité pour la qualité de vie et l'environnement de Saint-Jean-Baptiste dans ses représentations qui seront formulées dans le cadre des consultations publiques sur les véhicules hors-route.

QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu demande à la Régie de Police Richelieu/Saint-Laurent de porter une attention particulière à la problématique découlant du faible contrôle des véhicules tout-terrains, particulièrement en ce qui concerne le bruit généré par ces véhicules et la vitesse à laquelle ils circulent lorsqu'ils sont à proximité des résidences.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

05-06-123

**POINT 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU 5 MAI 2005**

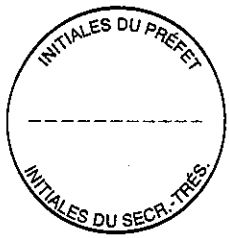
**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Raymond Billette  
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand**

**ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2005 soit et  
est adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**POINT 5. CORRESPONDANCE**

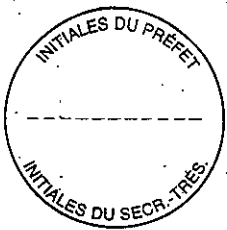
- 05-366 22-04-05 Télécopie d'une lettre de MONSIEUR CLAUDE BÉCHARD, ministre, MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE L'INNOVATION ET DE L'EXPORTATION, concernant le financement des activités de notre C.L.D.
- 05-367 25-04-05 Lettre de MADAME JOCELYNE SAUVÉ, (direction de santé publique), AGENCE DE DÉVELOPPEMENT DE RÉSEAUX LOCAUX DE SERVICES DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX, nous transmettant un exemplaire du bulletin, intitulé : "Développement social".
- 05-368 25-04-05 Lettre de MADAME JOCELYNE SAUVÉ, (direction de santé publique), AGENCE DE DÉVELOPPEMENT DE RÉSEAUX LOCAUX DE SERVICES DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX, nous transmettant un rapport annuel sur l'état de santé de la population de la Montérégie.
- 05-369 25-04-05 Lettre de MADAME MARIE-PIER LAMARCHE, greffier, VILLE DE CARIGNAN, nous transmettant la résolution numéro 05-04-130 nous informant que la ville prolonge sa participation au programme Rénovation-Québec, volet VI maisons lézardées.
- 05-370 25-04-05 Lettre de MADAME CHRISTINE DUFOUR, coordonnatrice au territoire public et secrétaire-trésorière adjointe, M.R.C. DU FJORD-DU-SAGUENAY, nous transmettant la résolution numéro C-05-75 demandant notre appui pour la révision du règlement en matière d'environnement en vue de l'adapter aux besoins des villégiateurs dans les territoires non organisés.
- 05-371 25-04-05 Courriel de MONSIEUR ROSAIRE MARCIL, secrétaire, TABLE DE CONCERTATION DES PRÉFETS DE LA MONTÉRÉGIE, nous informant de la prochaine Table de concertation des Préfets de la Montérégie, le 20 mai 2005.
- 05-372 25-04-05 Pochette des documents présentés lors de l'Assemblée générale annuelle du C.L.D. DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, le 20 avril 2005.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

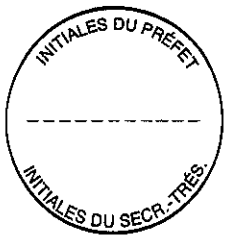
- 05-373 26-04-05 Télécopie d'une lettre de MONSIEUR ARTHUR FAUTEUX, président, CRÉ MONTÉRÉGIE EST, mentionnant sa satisfaction face aux démarches entreprises pour la réalisation du futur siège social de la M.R.C.
- 05-374 27-04-05 Lettre de MADAME ROSELLA GODIN, adjointe administrative, VILLE DE CONTRECOEUR, nous transmettant la résolution numéro 2005-04-089 relativement à la fourniture de locaux et d'équipement pour la formation des pompiers.
- 05-375 27-04-05 Lettre de MONSIEUR BERNARD DESCHAMPS, directeur général et secrétaire, MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC, nous transmettant un bulletin annuel faisant état de notre situation en matière de gestion des risques.
- 05-376 27-04-05 Rapport d'activités de MONSIEUR DANIEL VERMEERSCH, directeur général, CORPORATION GENS AU TRAVAIL DE LA VALLÉE DU RICHELIEU.
- 05-377 27-04-05 Télécopie de MONSIEUR LÉO PELLETIER, chargé de projet, GROUPE GAUTHIER, BIANCAMANO, BOLDOC, transmettant une lettre portant sur une demande de modification de leurs honoraires relativement au programme Rénovation-Québec volet VI : maisons lézardées.
- 05-378 27-04-05 Résolution numéro CA.05.04.12.10C de MONSIEUR BENOÎT PARÉ, vice-président, CRÉ MONTÉRÉGIE, déléguant madame Gisèle Floch Rousselle pour la signature de certains documents.
- 05-379 27-04-05 Lettre de MONSIEUR GUY DUBÉ, président, C.I.T. DE LA VALLÉE DU RICHELIEU, appuyant la M.R.C. pour la construction de son nouveau siège social.
- 05-380 28-04-05 Télécopie de MONSIEUR JEAN-MAURICE LATULIPPE, FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS, nous conviant à la prochaine assemblée des M.R.C., le 12 mai 2005.
- 05-381 28-04-05 Lettre de MESSIEURS RALPH GOODALE, ministre des finances, et JOHN GODFREY, ministre d'État, GOUVERNEMENT DU CANADA, nous informant des mesures budgétaires pour les municipalités.
- 05-382 28-04-05 Lettre de MADAME BARBARA MAASS, responsable du Centre de documentation, SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC, nous informant d'un catalogue électronique de la S.H.Q., disponible sur internet.
- 05-383 28-04-05 Lettre de MADAME HÉLÈNE LORD, direction générale, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, nous transmettant la résolution numéro 05.124 demandant la modification temporaire de cours d'eau touchés par des travaux dans le réseau d'égoût.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- |        |          |  |
|--------|----------|--|
| 05-384 | 28-04-05 | Lettre de MONSIEUR GILLES F. BOLDUC, chargé de projet, B.M.I EXPERTS-CONSEIL INC. relativement à une réunion d'information concernant le nettoyage et des travaux d'entretien du cours d'eau des Trente et ses branches 4, 5 et 6.   |
| 05-385 | 28-04-05 | Lettre de MONSIEUR GILLES F. BOLDUC, chargé de projet, B.M.I EXPERTS-CONSEIL INC. nous informant du maintien de leur taux d'honoraires jusqu'au 31 décembre 2005.  |
| 05-386 | 28-04-05 | Courriel de MONSIEUR ROBERT DESMARAIS, directeur général, M.R.C. BROME-MISSISSQUOI, transmettant la résolution numéro 146-0405 demandant notre appui afin que le gouvernement alloue de nouveaux fonds au programme d'infrastructures.   |
| 05-387 | 28-04-05 | Lettre de MONSIEUR BENOIT LAPOINTE, chargé de projet, PLURAM, portant sur la révision de leurs honoraires professionnels en tant qu'agence de livraison pour les programmes de la S.H.Q.   |
| 05-388 | 29-04-05 | Lettre de MONSIEUR DENYS JEAN, sous-ministre, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS, nous transmettant un cédérom, intitulé : "Guide des bonnes pratiques - La réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'aménagement du territoire".                          |
| 05-389 | 29-04-05 | Offre de service de MONSIEUR THOMAS GALLENNE, conseiller en environnement et développement durable, CRÉ MONTÉRÉGIE, transmettant une offre de service relativement au réseau cyclable de la Vallée du Richelieu.   |
| 05-390 | 29-04-05 | Lettre de MONSIEUR ALAIN BEAUREGARD, directeur général, MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-SUR-RICHELIEU, nous demandant de porter à l'attention du Conseil de la M.R.C. leur projet d'assainissement des eaux usées.   |
| 05-391 | 29-04-05 | Lettre de MONSIEUR CLAUDE BÉCHARD, ministre, MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE L'INNOVATION ET DE L'EXPORTATION, nous informant de sa nouvelle nomination et nous confirmant la contribution annuelle d'un montant de 407 080 \$ pour le financement des activités du C.L.D. |
| 05-392 | 29-04-05 | Lettre de MONSIEUR RÉJEAN RACINE, GROUPE CONSEIL UDA INC., adressée à MONSIEUR CLÉMENT DESROSIERS, analyste, C.P.T.A.Q., relativement à certaines considérations techniques pour le projet du cours d'eau Roy situé sur le territoire de la ville de Carignan.                       |



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- |        |          |   |
|--------|----------|---|
| 05-393 | 29-04-05 | Lettre de MONSIEUR GILLES F. BOLDUC, chargé de projet, B.M.I EXPERTS-CONSEIL INC. nous informant de certains aspects techniques relativement aux travaux d'entretien du cours d'eau des Trente et ses branches 4 et 5.  |
| 05-394 | 29-04-05 | Lettre de MONSIEUR YVES LAFORTUNE, direction de l'aménagement métropolitain et des relations institutionnelles, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS, accusant réception de notre résolution numéro 05-04-083 concernant l'adoption des mesures de contrôle intérimaire. |
| 05-395 | 29-04-05 | Lettre de MONSIEUR PIERRE LARGY, secrétaire-trésorier et directeur général, M.R.C. DE ROUSSILLON, accusant réception du règlement numéro 14-25 modifiant notre Schéma d'Aménagement.  |
| 05-396 | 29-04-05 | Lettre de MONSIEUR PIERRE LARGY, secrétaire-trésorier et directeur général, M.R.C. DE ROUSSILLON, accusant réception du règlement numéro 14-27 modifiant notre Schéma d'Aménagement.  |
| 05-397 | 29-04-05 | Lettre de MONSIEUR PIERRE LARGY, secrétaire-trésorier et directeur général, M.R.C. DE ROUSSILLON, accusant réception du règlement numéro 33-05-01 amendant notre règlement de contrôle intérimaire agricole.  |
| 05-398 | 29-04-05 | Lettre de MADAME HÉLÈNE LORD, direction générale, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, nous transmettant les règlements d'urbanisme numéros 91.21.70.05 et 91.21.71.05, pour avis de conformité.   |
| 05-399 | 29-04-05 | Télocopie d'une lettre de MONSIEUR BERNARD LANDRY, député, COMTÉ DE VERCHÈRES, appuyant la vente d'un terrain permettant la relocalisation du siège social de la M.R.C.   |
| 05-400 | 29-04-05 | Copie d'une lettre de MONSIEUR JEAN-PIERRE CHARBONNEAU, député, COMTÉ DE BORDUAS, appuyant le projet de construction du nouveau siège social de la M.R.C.   |
| 05-401 | 30-04-05 | Télocopie d'une lettre de MONSIEUR PAUL POOT, citoyen, adressée à la MUNICIPALITÉ DE ST-DENIS-SUR-RICHELIEU relativement à un avis d'évaluation pour l'année 2005.  |
| 05-402 | 30-04-05 | Télocopie de MONSIEUR JEAN-MAURICE LATULIPPE, FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS, nous conviant à la prochaine commission itinérante juridique, le 9 juin 2005.  |
| 05-403 | 02-05-05 | Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, directrice des affaires juridiques et greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 1248-103-2005, pour avis de conformité.   |



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

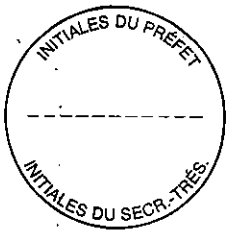
- |        |          |  |
|--------|----------|--|
| 05-404 | 02-05-05 | Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, directrice des affaires juridiques et greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant le règlement d'emprunt numéro 1522-00-2005, pour avis d'opportunité.   |
| 05-405 | 02-05-05 | Rapport de la FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS, intitulé : "Les MRC sur le territoire de la CMM : Là pour rester".  |
| 05-406 | 02-05-05 | Lettre de MONSIEUR CLAUDE SÉGUIN, secrétaire, COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL, nous transmettant la résolution numéro CE02-128 donnant un avis favorable au règlement numéro 14-25.  |
| 05-407 | 02-05-05 | Lettre de MONSIEUR MARIO CHAMBERLAND, directeur général, LOISIR ET SPORT MONTÉRÉGIE, nous invitant à renouveler notre adhésion et à désigner un représentant pour leur assemblée générale annuelle.  |
| 05-408 | 02-05-05 | Lettre de MONSIEUR GILLES F. BOLDUC, chargé de projet, B.M.I EXPERTS-CONSEIL INC., nous informant que les taux d'honoraires prévus à leur contrat seront maintenus jusqu'au 1er janvier 2006.  |
| 05-409 | 04-05-05 | Télécopie de MADAME MANON DEXTRAZE, secrétaire-trésorière adjointe, M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU, nous transmettant le certificat de publication d'un avis public portant sur une réunion des intéressés concernant le cours d'eau Des Trente et ses branches 4, 5 et 6. |
| 05-410 | 04-05-05 | Lettre de MESSIEURS DENYS MARTEL et RICHARD OUELLETTE, gestionnaires, POSTES CANADA, nous informant des modalités de fonctionnement sur le vote par la poste.  |
| 05-411 | 04-05-05 | Lettre de MONSIEUR MARIO LIZOTTE, président, LIZOTTE SOLUTIONS INC., offrant leurs services spécialisés dans la gestion du risque de l'activité du castor nuisible.  |
| 05-412 | 04-05-05 | Lettre de MONSIEUR SYLVAIN BERTHIAUME, directeur général, CRÉ MONTÉRÉGIE EST, nous invitant à une rencontre sur le dossier du Corridor patrimonial de la rivière Richelieu, le 10 mai 2005.  |
| 05-413 | 04-05-05 | Lettre de MADAME JOCELYNE LECAVALIER, mairesse, VILLE DE CARIGNAN, nous invitant à participer au Tournoi de golf de la Mairesse, le 11 juillet 2005.   |
| 05-414 | 04-05-05 | Lettre de MONSIEUR BERNARD LANDRY, chef de l'Opposition, ASSEMBLÉE NATIONALE, appuyant la M.R.C. dans ses démarches de relocalisation de son siège social.   |



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

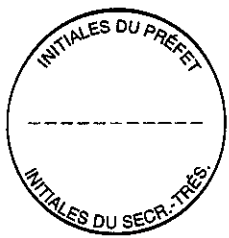
- |        |          |   |
|--------|----------|---|
| 05-415 | 04-05-05 | Lettre de MADAME SUSAN HOGAN, conseillère en marketing, PARCS CANADA, nous transmettant un exemplaire du guide vacances du réseau de Parcs Canada.  |
| 05-416 | 04-05-05 | Courriel de MONSIEUR SYLVAIN BERTHIAUME, directeur général, CRÉ MONTÉRÉGIE EST, nous invitant à une rencontre d'information sur le Fonds d'intervention économique régional (FIER), le 11 mai 2005.   |
| 05-417 | 05-05-05 | Lettre de MONSIEUR DENIS BOISVERT, directeur général et secrétaire-trésorier, M.R.C. DU BAS-RICHELIEU, nous transmettant le règlement numéro 149-05 ainsi que leur plan de gestion des matières résiduelles sous forme de cédérom.                                    |
| 05-418 | 05-05-05 | Lettre de MADAME CHANTAL MARCEAU, responsable de la correspondance, CABINET DE LA MINISTRE DÉLÉGUÉE AUX TRANSPORTS, accusant réception de notre résolution numéro 05-04-093 relativement à l'entretien des haltes routières.  |
| 05-419 | 05-05-05 | Lettre de MADAME MARIE-PIER LAMARCHE, greffière, VILLE DE CARIGNAN, nous informant de l'adoption du règlement d'urbanisme numéro 243-68.  |
| 05-420 | 05-05-05 | Lettre de MADAME MARIE-PIER LAMARCHE, greffière, VILLE DE CARIGNAN, nous informant de l'adoption du règlement d'urbanisme numéro 242-4.   |
| 05-421 | 06-05-05 | Lettre de MONSIEUR MASSIMO IEZZONI, directeur général, COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL, nous transmettant leur plan de développement économique sous forme de document, intitulé : "Cap sur le monde : pour une région métropolitaine de Montréal compétitive". |
| 05-422 | 06-05-05 | Lettre de MONSIEUR PIERRE PÉTRIN, directeur municipal, MUNICIPALITÉ DE SAINT-DENIS-SUR-RICHELIEU, nous transmettant le règlement numéro 2005-R-116, pour avis de conformité.  |
| 05-423 | 06-05-05 | Lettre de MONSIEUR HAROLD ELLEFSEN, directeur général, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant la résolution numéro 2005-05-229 relativement à une demande d'exclusion de la zone agricole désignée.  |
| 05-424 | 06-05-05 | Lettre de LAPORTE & SYLVESTRE AVOCATS, nous transmettant une requête en contestation au nom de monsieur Sébastien Comtois contre la Commission de protection du territoire agricole.  |
| 05-425 | 06-05-05 | Résolution numéro 05-04-6156 de la M.R.C. DE ROUVILLE, nous transmettant le projet de règlement numéro 201-05 modifiant leur schéma d'aménagement révisé.   |



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

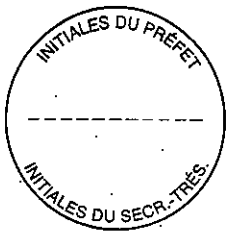
- |        |          |  |
|--------|----------|--|
| 05-426 | 06-05-05 | Lettre de MADAME SYLVIE BURELLE, secrétaire-trésorière et directrice générale, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU, nous transmettant la résolution numéro R-65-2005 appuyant la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu auprès de la C.P.T.A.Q. dans son projet d'assainissement des eaux usées. |
| 05-427 | 06-05-05 | Lettre de MADAME LOUISE BOUVIER, greffière, VILLE DE CHAMBLY, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 93-02-150, pour avis de conformité.  |
| 05-428 | 06-05-05 | Lettre de MADAME DIANE LEGAULT, députée, COMTÉ DE CHAMBLY, appuyant le projet de relocalisation du siège social de la M.R.C.   |
| 05-429 | 06-05-05 | Lettre de MANON DEXTRAZE, secrétaire-trésorière adjointe, M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU, nous transmettant le certificat de publication d'un avis public portant sur une rencontre des intéressés du cours d'eau des Trente et ses branches 4, 5 et 6.  |
| 05-430 | 06-05-05 | Courriel de MONSIEUR ROSAIRE MARCIL, secrétaire, TABLE DE CONCERTATION DES PRÉFETS DE LA MONTÉRÉGIE INC., nous informant de l'annulation de la rencontre prévue le 20 mai 2005.  |
| 05-431 | 06-05-05 | Lettre de MONSIEUR ARMAND POUPART, avocat, POUPART & POUPART, nous transmettant leur note d'honoraires relativement au dossier M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu et M.R.C. de Lajemmerais c. Céline Filion et Pierre Paradis.   |
| 05-432 | 07-05-05 | Lettre de MONSIEUR MARIO DION, directeur de l'aménagement, M.R.C. DU BAS-RICHELIEU, nous transmettant leur règlement de contrôle intérimaire numéro 130-02.  |
| 05-433 | 07-05-05 | Lettre du Secrétaire, TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC - SECTION DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT, nous transmettant une copie d'une requête en contestation au nom de monsieur Sébastien Comtois contre la Commission de protection du territoire agricole.  |
| 05-434 | 09-05-04 | Lettre de MONSIEUR ALAIN GAUTHIER, secrétaire général, COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES, nous transmettant la résolution numéro C-168-05-05 relativement à l'aliénation d'une partie de terrain de l'École d'éducation internationale.  |
| 05-435 | 09-05-05 | Lettre de MONSIEUR PIERRE THIBAUT, attaché politique, CABINET DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION, accusant réception de notre résolution numéro 05-04-096 relativement au registre de production animale.  |



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

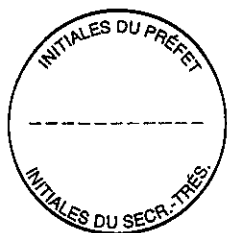
- |        |          |   |
|--------|----------|---|
| 05-436 | 09-05-05 | Lettre de MONSIEUR DENIS MEUNIER, directeur général, MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-BAPTISTE, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 710-05, pour avis de conformité.  |
| 05-437 | 09-05-05 | Lettre de MADAME JOANE SAULNIER, directeur général et secrétaire-trésorier, M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU, accusant réception du règlement numéro 33-02 modifiant notre règlement de contrôle intérimaire.   |
| 05-438 | 09-05-05 | Lettre de MONSIEUR KEES VANDERHEYDEN, directeur général, CENTRE DE LA NATURE MONT SAINT-HILAIRE, nous informant du nombre croissant de visiteurs et de leur impact sur la nature.   |
| 05-439 | 09-05-05 | Lettre de MONSIEUR MICHEL COUTURIER, directeur régional, MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE L'INNOVATION ET DE L'EXPORTATION, nous transmettant deux (2) originaux d'un avenant modifiant la durée de l'entente de financement des activités du C.L.D., pour signatures. |
| 05-440 | 10-05-05 | Télécopie de MADAME ANDRÉE ROCHE et MONSIEUR RICHARD DUTEL, citoyens, VILLE DE CARIGNAN, accusant réception de notre avis de convocation et nous informant d'une certaine problématique relative au cours d'eau des Trente.   |
| 05-441 | 10-05-05 | Lettre de MONSIEUR JEAN LAFOREST, directeur, assurance de dommages, gestion de risques, MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC, nous transmettant leur bulletin "info-PRÉVENTION".  |
| 05-442 | 10-05-05 | Lettre de MADAME DIANE ROY et MONSIEUR PIERRE DES ORMEAUX, citoyens, VILLE DE CARIGNAN, accusant réception de notre avis de convocation et nous informant d'une certaine problématique relative au cours d'eau des Trente.  |
| 05-443 | 11-05-05 | Lettre de MADAME ÉLISABETH MASSON, direction de la santé publique, AGENCE DE DÉVELOPPEMENT DE RÉSEAUX LOCAUX DE SERVICES DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX, nous informant des procédures de communication.   |
| 05-444 | 11-05-05 | Lettre de MONSIEUR DENIS BERGERON, conseiller, FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS, accusant réception de notre résolution relative à l'intervention du ministère des Pêches et Océans Canada dans le nettoyage du cours d'eau.   |
| 05-445 | 11-05-05 | Lettre de MADAME LOUISE BOUVIER, greffière, VILLE DE CHAMBLY, nous transmettant la résolution numéro 2005-04-283 relative au financement des travaux d'intervention dans le cours d'eau Beaugard situé sur leur territoire.   |



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- 05-446 11-05-05 Lettre de MADAME HÉLÈNE LORD, direction générale, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, nous transmettant le certificat de publication d'un avis public portant sur la tenue d'un Bureau des délégués concernant les Branches Des Vingt et Des Vingt-Quatre-Sud du cours d'eau Bernard ainsi que les Branches 1-A, 6 à 9 et 14 du Ruisseau Beloeil.
- 05-447 11-05-05 Télécopie de MADAME NATHALIE JAUME, CONSERVATION DE LA NATURE CANADA, nous faisant part d'une invitation à une conférence de presse en reconnaissance d'une donation de 3,7 hectares sur le mont Rougemont.
- 05-448 12-05-05 Lettre de MONSIEUR HAROLD ELLEFSEN, greffier adjoint, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant le certificat de publication d'un avis public portant sur un Bureau des délégués des M.R.C. de Lajemmerais et de La Vallée-du-Richelieu.
- 05-449 12-05-05 Lettre de MONSIEUR PIERRE CLICHE, président-directeur général, SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC, nous informant des changements à venir concernant la gestion des programmes d'habitation.
- 05-450 13-05-05 Règlements d'urbanisme numéros 2005-R-118, 2005-R-119 et 2005-R-120 de la MUNICIPALITÉ DE SAINT-DENIS-SUR-RICHELIEU, pour avis de conformité.
- 05-451 13-05-05 Lettre de MONSIEUR MICHEL RIENDEAU, direction des parcs routiers, MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC, accusant réception de notre résolution numéro relativement au projet de transformation des haltes routières.
- 05-452 13-05-05 Lettre de MONSIEUR MICHEL GILBERT, maire, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous invitant au lancement du livre LA VALLÉE DU RICHELIEU de la Collection "Les Belles Régions du Québec", le 25 mai 2005.
- 05-453 13-05-05 Copie d'une lettre de MONSIEUR MICHEL COUTURIER, adressée à MONSIEUR PATRICK SABOURIN, directeur général, CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, nous informant d'un nouveau programme de mentorat adressé aux jeunes de 14 à 30 ans.
- 05-454 13-05-05 Télécopie de MADAME JOANE SAULNIER, directrice générale et secrétaire-trésorière, M.R.C. HAUT-RICHELIEU, transmettant la dernière version déposée de la section cours d'eau du projet de Loi 62.
- 05-455 13-05-05 Lettre de MONSIEUR HAROLD ELLEFSEN, greffier adjoint, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, transmettant des extraits de procès-verbaux prenant acte des procès-verbaux des séances du Conseil de la M.R.C. du 29 mars et du 5 avril 2005 ainsi que du dépôt des états financiers pour l'année 2004.



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

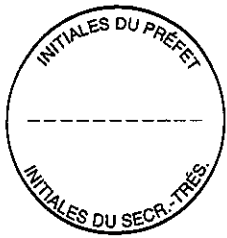
- |        |          |   |
|--------|----------|---|
| 05-456 | 16-05-05 | Courriel de MONSIEUR SYLVAIN BERTHIAUME, directeur général, CRÉ MONTÉRÉGIE EST, nous transmettant un communiqué de presse relativement aux consultations sur le plan quinquennal.   |
| 05-457 | 16-05-05 | Certificat de publication de MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER, greffier, VILLE DE SAINTE-JULIE, d'un avis public portant sur un Bureau des délégués des M.R.C. de Lajemmerais et de La Vallée-du-Richelieu.                |
| 05-458 | 16-05-05 | Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 1204-06-2005, pour avis de conformité.                              |
| 05-459 | 16-05-05 | Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 1248-106-2005, pour avis de conformité.                             |
| 05-460 | 16-05-05 | Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 1250-28-2005, pour avis de conformité.                              |
| 05-461 | 16-05-05 | Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 1248-107-2005, pour avis de conformité.                             |
| 05-462 | 16-05-05 | Lettre de MONSIEUR HAROLD ELLEFSEN, greffier adjoint, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous informant de l'adoption des règlements d'urbanisme numéros U-120-98, U-120-100, U-130-36 et U-180-10, pour avis de conformité. |
| 05-463 | 16-05-05 | Lettre de MONSIEUR HAROLD ELLEFSEN, greffier adjoint, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant les règlements d'urbanisme numéros U-120-101 et U-110-11, pour avis de conformité.                                |
| 05-464 | 17-05-05 | Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant le règlement numéro 1243-03-2005, pour avis de conformité.  |
| 05-465 | 17-05-05 | Lettre de MONSIEUR GUY DUBÉ, conseiller – assurance et rentes collectives, CHAPDELAIN ET ASSOCIÉS, nous remerciant de notre présence lors de leur présentation au colloque de l'A.D.G.M.R.C.Q., le 28 avril 2005.         |
| 05-466 | 18-05-05 | Lettre de MONSIEUR MARIO LIMOGES, directeur général, C.L.D. HAUTE-YAMASKA, nous transmettant leur rapport annuel 2004.  |
| 05-467 | 18-05-05 | Lettre de MADAME JOSÉE BÉDARD, agronome, GROUPE CONSEIL UDA INC., nous transmettant une copie du rapport relativement à une demande d'exclusion de la ville de Saint-Basile-le-Grand.                                     |



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

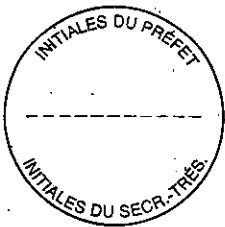
- |        |          |  |
|--------|----------|--|
| 05-468 | 18-05-05 | Télocopie de MONSIEUR DENIS BERGERON, FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS, nous invitant à participer à une visite des centres de tri, le 1er juin 2005.   |
| 05-469 | 18-05-05 | Courriel de MONSIEUR PIERRE BÉLANGER, coordonnateur, COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL, nous transmettant un exemplaire d'une lettre à être adressée au président du C.C.A. relativement à une rencontre, le 9 juin 2005.  |
| 05-470 | 19-05-05 | Lettre de MONSIEUR MARIO CHAMBERLAND, directeur général, LOISIR ET SPORT MONTÉRÉGIE, nous informant de leur assemblée générale annuelle, sous forme de souper-conférence, le 14 juin 2005.   |
| 05-471 | 19-05-05 | Lettre de MONSIEUR MICHEL GILBERT, maire, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous invitant à titre d'invité d'honneur à assister à l'étape finale du Tour du Grand Montréal, le 2 juin 2005.   |
| 05-472 | 19-05-05 | Lettre de MONSIEUR GAETAN LAFRANCE, directeur général et secrétaire-trésorier, M.R.C. DE LAJEMMERAIS, nous transmettant la résolution numéro 2005-05-101 relativement au mémoire commun des M.R.C. des Couronnes Nord et Sud de la C.M.M. sur le projet de schéma métropolitain d'aménagement et de développement. |
| 05-473 | 19-05-05 | Lettre de MONSIEUR DANIEL FILION, direction de l'Est-de-la-Montérégie, MINISTÈRE DES TRANSPORTS, demandant un avis de conformité au Schéma d'Aménagement pour la reconstruction du pont de l'île Goyer.  |
| 05-474 | 19-05-05 | Lettre de MADAME JOANE SAULNIER, secrétaire-trésorière, M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU, nous transmettant le règlements de modification numéros 396 et 397 de leur schéma d'aménagement, sous forme de cédérom.  |
| 05-475 | 20-05-05 | Avis de la COUR DU QUÉBEC nous avisant du jugement rendu dans la cause Salon funéraire Maurice Demers c. Municipalité de McMasterville et al.  |
| 05-476 | 20-05-05 | Lettre de MONSIEUR JACQUES MOREAU, maire, MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES, nous invitant à participer au tournoi de golf du maire, le 15 juillet 2005.   |
| 05-477 | 20-05-05 | Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, directrice des Services juridiques et greffier, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant les règlements d'urbanisme numéros 845-110 et 847-26, pour avis de conformité.   |
| 05-478 | 24-05-05 | Copie d'une lettre de MONSIEUR GILLES F. BOLDUC, chargé de projet, BMI EXPERTS-CONSEIL INC., nous informant d'une nouvelle estimation pour les coûts d'entretien du cours d'eau Branche 7 du Ruisseau Cochon.  |



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

- |        |          |  |
|--------|----------|--|
| 05-479 | 24-05-05 | Copie d'une lettre de MONSIEUR GILLES F. BOLDUC, chargé de projet, BMI EXPERTS-CONSEIL INC., nous informant d'une nouvelle estimation pour les coûts d'entretien du cours d'eau Branche 41 de la rivière Amyot.  |
| 05-480 | 24-05-05 | Lettre de MADAME DORIS PARENT, directrice générale, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, nous informant d'une erreur cléricale dans le règlement numéro 91.21.70.05.  |
| 05-481 | 24-05-05 | Lettre de MADAME GERTRUDE THERRIEN, directrice générale, MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU, nous transmettant les projets de règlement numéros 2002-06-05 et 2006-06-06, pour avis de conformité.  |
| 05-482 | 24-05-05 | Lettre de MADAME MARIE-PIER LAMARCHE, greffier, VILLE DE CARIGNAN, nous transmettant l'avis de motion ainsi que le règlement numéro 243-69, pour avis de conformité.   |
| 05-483 | 24-05-05 | Lettre de MADAME LUCIE AUDET, COMITÉ POUR LA QUALITÉ DE VIE ET L'ENVIRONNEMENT DE SAINT-JEAN-BAPTISTE, nous transmettant un mémoire sur leur organisation et leurs objectifs.  |
| 05-484 | 24-05-05 | Courriel de MADAME ANNE PELLETIER, responsable des communications, CONSEIL MONTÉRÉGIEU DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS, nous informant d'une rencontre d'information avec les artistes de la Vallée du Richelieu sur leurs services et les programmes de bourses et de subventions.                        |
| 05-485 | 24-05-05 | Lettre de MONSIEUR CLAUDE OTIS, chef du Service à la clientèle, CENTRE DE GESTION DE L'ÉQUIPEMENT ROULANT, nous informant d'un partenariat public-privé pour le renouvellement des camions d'incendie.   |
| 05-486 | 24-05-05 | Résolution numéro 05.147 de la MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, relativement à une demande d'appui à la C.P.T.A.Q. relativement à une usine d'épuration des eaux usées sur leur territoire.   |
| 05-487 | 25-05-05 | Lettre de MADAME NATHALIE NORMANDEAU, ministre, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS, nous transmettant un document, intitulé « Plan stratégique 2005-2008 ».   |
| 05-488 | 25-05-05 | Courriel de MONSIEUR HUBERT CHAMBERLAND, président, COVABAR, nous invitant à leur assemblée générale annuelle, le 16 juin 2005.  |
| 05-489 | 26-05-05 | Lettre de MONSIEUR ALAIN BEAUREGARD, directeur général, MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-SUR-RICHELIEU, nous transmettant la résolution numéro 2005-05-108 demandant notre appui relativement à une démarche auprès de la C.P.T.A.Q. pour l'implantation d'une usine d'épuration des eaux usées en zone agricole. |



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- |        |          |   |
|--------|----------|---|
| 05-490 | 26-05-05 | Lettre de MONSIEUR PIERRE-PAUL RAVENELLE, directeur général, C.O.M.B.E.Q., nous demandant d'adhérer à leur association pour l'année 2005.   |
| 05-491 | 26-05-05 | Lettre de MADAME LINA FONTAINE, secrétaire, M.R.C. DE THÉRÈSE-DE-BLAINVILLE, nous transmettant la résolution numéro 05-73 ratifiant le mémoire commun des M.R.C. des Couronnes Nord et Sud et de la C.M.M.  |
| 05-492 | 26-05-05 | Lettre de MADAME NATHALIE NORMANDEAU, ministre, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS, nous informant que le règlement numéro 14-25, modifiant notre Schéma d'aménagement, est conforme aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire. |
| 05-493 | 26-05-05 | Courriel de MONSIEUR PIERRE BORDUAS, directeur général, M.R.C. ANTOINE-LABELLE, demandant notre appui relativement à la décentralisation des programmes d'habitation.   |
| 05-494 | 27-05-05 | Lettre de MONSIEUR GILLES F. BOLDUC, B.M.I. EXPERTS-CONSEILS INC., nous transmettant leurs honoraires ainsi que des documents relatifs à la Branche 14 du Ruisseau Beloeil.   |
| 05-495 | 27-05-05 | Courriel de MADAME ANNIE OUELLET, responsable des communications, REGROUPEMENT DES ORGANISATIONS DE BASSIN VERSANT DU QUÉBEC (R.O.B.V.Q.), nous transmettant un communiqué relativement au changement d'image de leur organisme.  |
| 05-496 | 27-05-05 | Lettre de MONSIEUR MICHEL LABRECQUE, président du congrès 2005, FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS, nous transmettant un document d'information pour leur congrès annuel, les 29, 30 et 1er octobre 2005.  |
| 05-497 | 27-05-05 | Télocopie de MONSIEUR DENIS LAPLANTE, directeur de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, VILLE DE CARIGNAN, nous transmettant une copie d'un certificat de localisation relativement au cours d'eau des Trente.  |

### PUBLICATIONS – MAI-JUIN 2005

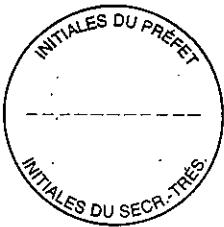
- |                       |                                 |
|-----------------------|---------------------------------|
| Bio Clips             | Vol. 13, no 15<br>19 avril 2005 |
| Bio Clips             | Vol. 13, no 16<br>26 avril 2005 |
| La Presse de l'Agence | Vol. 2, no 3<br>Avril 2005      |



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

Les Chroniques du protecteur du citoyen	Printemps 2005
Affaires Montérégiennes	Vol. 17, no 7 Avril / Mai 2005
Lait'Xclusif	Vol. 2, no 2 Avril 2005
Bio Clips+	Vol. 8, no 3 Avril 2005
Bio Clips	Vol. 13, no 17 3 mai 2005
Urba	Vol. 26, no 2 Mai 2005
Le Sablier	Vol. 10, no 1 Mai 2005
Le Métropolitain	No 1, vol. 2 Avril 2005
Courant Culturel	Mai 2005 Vol. 4, no 2
Hazmat	April / May 2005
La Route verte	Vol. 10, no 1 Mai 2005
Bio Clips	Vol. 13, no 18 10 mai 2005
La Route verte	Vol. 10, no 1 Mai 2005
Bio Clips	Vol. 13, no 18 10 mai 2005
Gestion et technologie agricoles	Vol. 30, no 4 18 mai 2005
Bio Clips	Vol. 13, no 19 17 mai 2005
Québec rural	Vol. 14, no 3 Mai 2005
L'Aubelle	No 148 Hiver 2004 – Printemps 2005
L'industrie Forestière	Vol., 3, no 1 Mai 2005
Flash MMQ	Vol, 1, no 2 Mai 2005
La Presse de l'Agence	Vol., 2, no 4 Mai 2005
Premier rapport d'étape – Plan de modernisation 2004-2007	Mai 2005



No de résolution  
ou annotation

05-06-124

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

**POINT 6. BORDEREAU DES COMPTES À PAYER**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yves Laganière  
APPUYÉ PAR Monsieur Glenn Whitelaw

ET RÉSOLU QUE le bordereau des comptes à payer numéro 05-06, du chèque 12225 au chèque 12294, pour un montant total de 211 116,19 \$, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**POINT 7. RÈGLEMENTS D'EMPRUNT**

Aucun règlement n'a été soumis aux membres du Conseil de la M.R.C. pour approbation.

**POINT 8. DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DU COMITÉ CONSULTATIF  
RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT**

**8.1 Séance ordinaire du 24 mai 2005**

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 mai 2005 du Comité consultatif régional d'aménagement.

**8.2 Séance extraordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2005**

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du procès-verbal de la séance extraordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2005 du Comité consultatif régional d'aménagement.

**POINT 9. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
EXTRAORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> JUIN 2005 DU COMITÉ  
CONSULTATIF AGRICOLE**

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du procès-verbal de la séance extraordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2005 du Comité consultatif agricole.

**POINT 10. DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ  
DES FINANCES DU 24 MAI 2005**

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du compte rendu de la rencontre du 24 mai 2005 du Comité des finances.

**POINT 11. AVIS DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENTS D'URBANISME**

11.1 Ville de Carignan : règlement numéro 243-68 modifiant le règlement de zonage

05-06-125

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville de Carignan est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Carignan a adopté le règlement numéro 243-68 modifiant son règlement de zonage;



No de résolution  
ou annotation

05-06-125  
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QUE le règlement numéro 243-68, modifiant le règlement de zonage de la ville de Carignan, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 243-68, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 05-05-044, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 243-68 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry  
APPUYÉ PAR Monsieur Raymond Billéte

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 243-68, modifiant le règlement de zonage de la ville de Carignan, soit et est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.2 Municipalité de Saint-Jean-Baptiste : règlement numéro 710-05 modifiant le règlement de zonage

05-06-126

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Jean-Baptiste est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Baptiste a adopté le règlement numéro 710-05 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 710-05, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Jean-Baptiste, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 710-05, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 05-05-045, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 710-05 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yves Laganière  
APPUYÉ PAR Madame Diane Lagacé

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 710-05, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Jean-Baptiste, soit et est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.3 Ville de Saint-Basile-le-Grand : règlements de modification

- Règlement numéro U-120-98 modifiant le règlement de zonage

05-06-127

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville de Saint-Basile-le-Grand est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;



No de résolution  
ou annotation

05-06-127  
(suite)

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

ATTENDU QUE la ville de Saint-Basile-le-Grand a adopté le règlement numéro U-120-98 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro U-120-98, modifiant le règlement de zonage de la ville de Saint-Basile-le-Grand, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro U-120-98, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 05-05-046, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro U-120-98 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

### EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand  
APPUYÉ PAR Monsieur Benoît DeGagné

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro U-120-98, modifiant le règlement de zonage de la ville de Saint-Basile-le-Grand, soit et est approuvé.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- Règlement numéro U-120-100 modifiant le règlement de zonage

05-06-128

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville de Saint-Basile-le-Grand est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Saint-Basile-le-Grand a adopté le règlement numéro U-120-100 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro U-120-100, modifiant le règlement de zonage de la ville de Saint-Basile-le-Grand, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro U-120-100, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 05-05-047, recommande au Conseil de l'approuver;

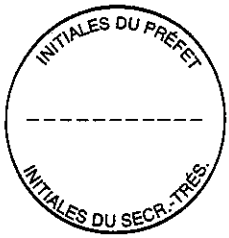
ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro U-120-100 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

### EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand  
APPUYÉ PAR Monsieur Benoît DeGagné

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro U-120-100, modifiant le règlement de zonage de la ville de Saint-Basile-le-Grand, soit et est approuvé.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

- Règlement numéro U-130-36 modifiant le règlement de lotissement

05-06-129

ATTENDU QUE le règlement de lotissement de la ville de Saint-Basile-le-Grand est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Saint-Basile-le-Grand a adopté le règlement numéro U-130-36 modifiant son règlement de lotissement;

ATTENDU QUE le règlement numéro U-130-36, modifiant le règlement de lotissement de la ville de Saint-Basile-le-Grand, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro U-130-36, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 05-05-048, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro U-130-36 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand  
APPUYÉ PAR Monsieur Benoît DeGagné

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro U-130-36, modifiant le règlement de lotissement de la ville de Saint-Basile-le-Grand, soit et est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- Règlement numéro U-180-10 modifiant le règlement sur les P.I.I.A.

05-06-130

ATTENDU QUE le règlement sur les P.I.I.A. de la ville de Saint-Basile-le-Grand est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Saint-Basile-le-Grand a adopté le règlement numéro U-180-10 modifiant son règlement sur les P.I.I.A.;

ATTENDU QUE le règlement numéro U-180-10, modifiant le règlement sur les P.I.I.A. de la ville de Saint-Basile-le-Grand, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro U-180-10, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 05-05-049, recommande au Conseil de l'approuver;

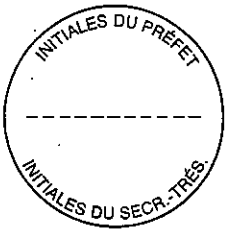
ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro U-180-10 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand  
APPUYÉ PAR Monsieur Benoît DeGagné

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro U-180-10, modifiant le règlement sur les P.I.I.A. de la ville de Saint-Basile-le-Grand, soit et est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

11.4 Municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu : règlement numéro 2005-R-116  
modifiant le règlement de zonage

05-06-131

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu a adopté le règlement numéro 2005-R-116 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 2005-R-116, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 2005-R-116, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 05-05-050, recommande au Conseil de ne pas l'approuver;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 2005-R-116, le Comité consultatif agricole, par la résolution numéro 05-06-027, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 2005-R-116 n'est pas conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry  
APPUYÉ PAR Monsieur Raymond Billette

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu n'approuve pas le règlement numéro 2005-R-116 de la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu puisqu'il permet de nouveaux usages résidentiels dans une zone incluse dans une affectation protection, ce qui contrevient aux objectifs du Schéma d'Aménagement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.5 Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil : règlements de modification

- Règlement numéro 91.21.70.05 modifiant le règlement de zonage

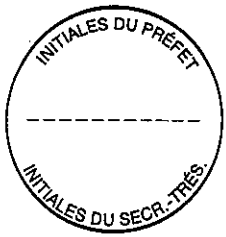
05-06-132

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil a adopté le règlement numéro 91.21.70.05 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 91.21.70.05, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 91.21.70.05, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 05-05-051, recommande au Conseil de ne pas l'approuver;



No de résolution  
ou annotation

05-06-132  
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 91.21.70.05, le Comité consultatif agricole, par la résolution numéro 05-06-028, recommande au Conseil de la M.R.C. de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 91.21.70.05 n'est pas conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Raymond Billette  
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu n'approuve pas le règlement numéro 91.21.70.05 de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil puisqu'il permet l'implantation de panneaux-réclames selon les modalités et à des endroits qui ne sont pas conformes aux objectifs du Schéma d'Aménagement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- Règlement numéro 91.21.71.05 modifiant le règlement de zonage

05-06-133

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil a adopté le règlement numéro 91.21.71.05 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 91.21.71.05, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 91.21.71.05, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 05-05-052, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE suite à l'étude du règlement numéro 91.21.71.05, le Comité consultatif agricole, par la résolution numéro 05-06-029, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 91.21.71.05 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

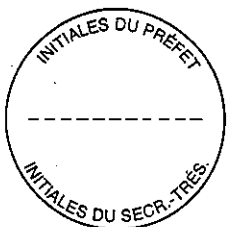
EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Glenn Whitelaw  
APPUYÉ PAR Monsieur Yves Laganière

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 91.21.71.05, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil, soit et est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur Guy Dubé quitte son siège, il est 21 heures.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

### POINT 12. PROJET DE LOI 62 : COURS D'EAU À EXCLURE

Le directeur général fait état de la situation. À la suite des discussions sur le sujet, la résolution suivante est déposée :

05-06-134

**ATTENDU QUE** le ministère des Affaires municipales et des Régions a déposé un projet de liste des cours d'eau exclus de l'application du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 107 du projet de Loi 62 sur les compétences municipales provenant du ministère de l'Environnement;

**ATTENDU QUE** cette liste aura une grande incidence sur les opérations financières et administratives de la M.R.C.;

**ATTENDU QUE** le Code municipal actuel, par le biais de l'article 724, oblige les municipalités à tenir les cours d'eau dans l'état requis par les règlements ou les actes d'accord et balise les recours contre la municipalité dans un délai de six (6) mois avec un avis de quinze (15) jours;

**ATTENDU QUE** l'article 774 du Code municipal fait référence à des cours d'eau navigables et flottables pour exclure les cours d'eau de juridiction provinciale;

**ATTENDU QUE** la Loi des trois chaînes permettait de cibler les cours d'eau de propriété gouvernementale par rapport à ceux de juridiction privée ou municipale;

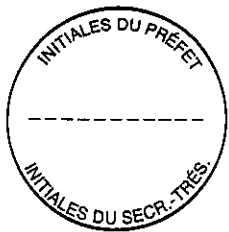
**ATTENDU QUE** la nouvelle liste ne tient pas compte ni de la liste de la Loi des trois chaînes, ni des cours d'eau navigables et flottables, ne permet aucune interprétation et s'avère plus sévère au niveau de l'obligation de rétablir l'écoulement normal des eaux;

**ATTENDU QUE** l'article 104 du Code municipal ne vise plus seulement, comme les articles du code antérieur, les obstructions nuisibles aux opérations agricoles mais vise maintenant, de façon plus large, toutes les obstructions (embâcles, éboulis, glissements de terrain, ravinements, etc.);

**ATTENDU QUE** la responsabilité des M.R.C. s'est accrue, de façon importante, suite à cette liste, car il n'existe plus de discrétion dans le projet de loi et que les mesures de calcul de la superficie du bassin versant doivent être exactes sans aucune marge de manœuvre, contrairement à l'article 792 de l'ancien code;

**ATTENDU QUE** l'article 104 du Code oblige les M.R.C. à réaliser les travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau lorsqu'elles sont informées de la présence d'une obstruction qui menace la sécurité des personnes et des biens, ce qui constitue un accroissement des charges administratives et financières de celles-ci malgré l'engagement du gouvernement de réaliser une simple mise à jour du Code municipal sans augmentation de compétence;

**ATTENDU QUE** les critères servant à créer cette liste ne sont pas connus et semblent ignorer les critères antérieurs du Code municipal;



No de résolution  
ou annotation

05-06-134  
(suite)

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. ne veut pas acquérir compétence sur des cours d'eau qui drainent des superficies plus importantes que son territoire, qui possèdent des dimensions et un débit en période de crue supérieurs à ses capacités d'agir et ce, pour des cours d'eau présentant les caractéristiques suivantes :

- cours d'eau de grande envergure ( largeur et profondeur du lit) et parfois très encaissés (hauteur et pente des talus riverains);
- débits importants et présence d'eau à l'année;
- fragilité des rives souvent affectées par de sérieux problèmes d'érosion;
- accumulation importante de sédiments dans le lit du cours d'eau en raison de la faible pente et de la présence de nombreux affluents entraînant même à l'occasion la formation d'îlots de sédiments en leur centre;
- richesse de la faune et de la végétation aquatiques.

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que les rivières l'Acadie et des Hurons comportent les caractéristiques énumérées à l'alinéa précédent;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. ne veut pas avoir compétence sur les cours d'eau majeurs de son territoire pour toutes les raisons citées plus haut

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand  
APPUYÉ PAR Monsieur Glenn Whitelaw

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu demande au ministère des Affaires municipales et des Régions de faire inclure la rivière des Hurons, sur toute sa longueur dans le territoire de la municipalité de Saint-Jean-Baptiste, et la rivière l'Acadie, sur toute sa longueur dans le territoire des villes de Carignan et de Chambly, à la liste des cours d'eau exclus de l'application du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 7 du projet de Loi 62 sur les compétences municipales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### POINT 13. SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT

13.1 Adoption du Schéma d'Aménagement : extension de délai

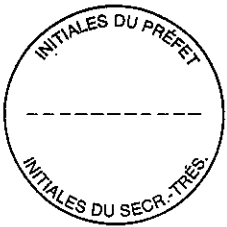
05-06-135

ATTENDU QUE le Schéma d'Aménagement Révisé a été adopté le 14 mai 2001;

ATTENDU QUE le Ministre des Affaires municipales n'a pas approuvé le Schéma d'Aménagement Révisé puisqu'il est d'avis qu'il ne respecte pas les orientations et les projets gouvernementaux, tel qu'indiqué dans son avis;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu bénéficie d'un délai de cent vingt (120) jours, suivant la signification de l'avis gouvernemental, pour remplacer le Schéma d'Aménagement Révisé par un autre qui respecte ces orientations et les projets;

ATTENDU QUE le processus relatif aux travaux sur la révision du Schéma d'Aménagement n'est pas complété;



No de résolution  
ou annotation

05-06-135  
(suite)

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

ATTENDU QU'un nouveau délai doit être accordé à la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu pour qu'elle puisse adopter son Schéma d'Aménagement Révisé de remplacement;

ATTENDU QUE les dispositions de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permettent au ministre d'accorder un nouveau délai à la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu pour l'adoption de son Schéma d'Aménagement Révisé

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry  
APPUYÉ PAR Monsieur Raymond Billette

ET RÉSOLU DE demander au Ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir d'accorder, à la M.R.C. de La Vallée du Richelieu, un nouveau délai pour l'adoption de son Schéma d'Aménagement Révisé de remplacement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.2 Règlement numéro 14-25 : entrée en vigueur

05-06-136

ATTENDU QUE le règlement numéro 14-25, modifiant le Schéma d'Aménagement de façon à introduire une dérogation et deux (2) radiations pour la zone inondable à Carignan, est entré en vigueur le 25 mai 2005;

ATTENDU QUE suite à l'entrée en vigueur d'un règlement de modification au Schéma d'Aménagement, le Conseil doit adopter un document indiquant la nature des modifications qui doivent être apportées aux plans et aux règlements d'urbanisme, le cas échéant;

ATTENDU QUE ledit document a été déposé au Conseil qui en a pris connaissance et s'en déclare satisfait

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry  
APPUYÉ PAR Monsieur Glenn Whitelaw

ET RÉSOLU D'adopter le document, intitulé : "Règlement numéro 14-25 modifiant le Schéma d'Aménagement, règlement numéro 14 : document sur la nature des modifications, tel que joint à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 14. ZONE INONDABLE DE LA RIVIÈRE L'ACADIE : RÉSOLUTION DE CONTRÔLE INTÉIMAIRE

05-06-137

ATTENDU QUE le ministre du Développement Durable, de l'Environnement et de la Faune, monsieur Thomas J. Mulcair, demande à la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, en vertu de l'article 53.13 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, d'intégrer les données relatives au programme de détermination des cotes de crue (P.D.C.C.) pour les niveaux de risques 0-20 ans et 20-100 ans de la rivière l'Acadie au Schéma d'Aménagement, dans un délai de 90 jours;



No de résolution  
ou annotation

05-06-137  
(suite)

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

ATTENDU QUE les interventions faites sur et en bordure des cours d'eau ont des effets sur l'ensemble des bassins versants, aux abords de la rivière l'Acadie à Carignan;

ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu doit procéder à la réalisation et à l'intégration au Schéma d'Aménagement des nouvelles cartes découlant des données du P.D.C.C. de la rivière l'Acadie;

ATTENDU QUE des mesures doivent être prises durant la période de réalisation des cartes afin d'assurer la protection des zones sensibles, la sécurité des personnes et des biens dans les secteurs sujets à inondation;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. a déjà adopté la résolution numéro 05-04-083 à l'effet d'établir leur contrôle intérimaire relatif à la zone inondable de la rivière l'Acadie à Carignan;

ATTENDU QUE les éléments nécessaires, pour établir les outils requis pour contrôler de façon permanente ladite zone inondable, ne sont pas encore disponibles;

ATTENDU QUE la résolution numéro 05-04-083 est valide seulement pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours

### EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Diane Lagacé  
APPUYÉE PAR Monsieur Raymond Billette

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu adopte la présente résolution de contrôle intérimaire qui s'applique sur le territoire de la ville de Carignan, dans le secteur à risque d'inondation délimité comme suit : le chemin Bellerive au Nord-Ouest (excluant les périmètres d'urbanisation), la limite municipale au Sud-Ouest, le chemin Salaberry au Sud-Est, la limite municipale au Nord-Est, la rivière l'Acadie à l'Est et la limite de la carte, intitulée : «carte du risque d'inondation, rivière Richelieu, no 31H06-020-1608, 1979», à l'Est, le tout tel que délimité au plan illustrant le territoire d'application de la résolution de contrôle intérimaire (voir annexe 1), joint à la présente pour en faire partie intégrante.

QUE, pour l'application de la présente résolution de contrôle intérimaire, les données devant être utilisées pour déterminer les zones d'inondation à récurrence 0-20 ans et 20-100 ans soient celles édictées au tableau 11 issu du rapport, intitulé : «L'Acadie, ville de Carignan, programme de détermination des cotes de crue de récurrence de 20 ans et de 100 ans» (PDCC 16-003), réalisé par le Centre d'expertise hydrique du Québec, réalisé en mars 2004 (voir annexe 2), joint à la présente pour en faire partie intégrante;

QUE toutes constructions de nouveaux bâtiments ou agrandissement de bâtiments existants, tous travaux de remblais ou déblais et tous travaux pouvant altérer l'intégrité de la couverture végétale de la rive d'un cours d'eau, sauf pour des fins d'entretien autorisé, soient et sont interdits sauf dans le cas où toutes les conditions suivantes sont respectées :

- des relevés doivent être effectués par un arpenteur-géomètre afin de délimiter les zones d'inondation pour les récurrences 0-20 ans et 20-100 ans sur un plan et sur le terrain où l'intervention énoncée au paragraphe précédent est projetée. Les frais découlant de la réalisation des plans et des relevés d'arpentages sont assumés par le requérant;
- les normes d'intervention édictées par le règlement de zonage municipal, applicables aux zones d'inondation à récurrences 0-20 ans et 20-100 ans, doivent être respectées;



No de résolution  
ou annotation

05-06-137  
(suite)

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

Toutefois, les dispositions énoncées aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> alinéas de l'article 62 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ne sont pas visées par les interdictions et les obligations prescrites dans la présente résolution de contrôle intérimaire.

QUE les règles et les modalités édictées dans la présente résolution de contrôle intérimaire aient préséance sur tous autres règlements municipaux.

QUE l'application des règles édictées dans la présente résolution de contrôle intérimaire soit confiée aux fonctionnaires désignés à l'application de la réglementation d'urbanisme.

QUE les annexes 1 et 2 fassent partie intégrante de la présente résolution de contrôle intérimaire.

QUE la présente résolution de contrôle intérimaire prenne effet conformément à la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### POINT 15. R.C.I. AGRICOLE : AVIS DE MOTION

05-06-138

AVIS DE MOTION EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR MONSIEUR MICHEL GILBERT À L'EFFET QU'À UNE PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL, IL SERA SOUMIS, POUR ADOPTION, UN RÈGLEMENT VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE NUMÉRO 33-02, INTITULÉ « RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE AGRICOLE » AUX FINS DE PRÉVOIR, DANS LES AFFECTATIONS AGRICOLES ÉTABLIES EN VERTU DU SCHEMA D'AMÉNAGEMENT, RÈGLEMENT NUMÉRO 14, L'INTRODUCTION DE MODALITÉS POUR LA RÉPARTITION DES NOUVEAUX USAGES AFFÉRENTS AUX ACTIVITÉS D'ÉLEVAGE PORCIN AINSI QUE LE NOMBRE MAXIMAL D'ENDROITS DESTINÉS À DE TELS USAGES, LA DISTANCE MINIMALE QUI DOIT SÉPARER LES INSTALLATIONS D'ÉLEVAGE PORCIN OÙ LA SUPERFICIE MAXIMALE DE PLANCHER DES BÂTIMENTS ET DES TERRAINS OÙ DE TELS USAGES SONT PERMIS.

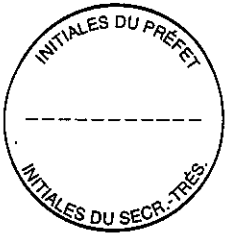
### POINT 16. VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND : PÉRIMÈTRE D'URBANISATION

05-06-139

ATTENDU QUE la ville de Saint-Basile-le-Grand, par sa résolution numéro 2005-03-134, sollicite l'appui de la M.R.C. dans ses démarches entreprises en vue d'exclure à la zone agricole permanente une partie de territoire d'une superficie d'environ 50 hectares situés au sud-est du périmètre d'urbanisation, à proximité du garage municipal,

ATTENDU QUE, par sa résolution numéro 05-05-053, le Comité consultatif régional d'aménagement ne recommande pas au Conseil d'appuyer la ville de Saint-Basile-le-Grand dans ses démarches d'exclusion pour les motifs énumérés à ladite résolution;

ATTENDU QUE par sa résolution numéro 05-06-030, le Comité consultatif agricole ne recommande pas au Conseil d'appuyer la ville de Saint-Basile-le-Grand dans ses démarches d'exclusion pour les motifs énumérés à ladite résolution;



No de résolution  
ou annotation

05-06-139  
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu se dit en accord avec les recommandations formulées par le Comité consultatif régional d'aménagement et le Comité consultatif agricole

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry  
APPUYÉ PAR Monsieur Raymond Billette

ET RÉSOLU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu n'appuie pas la ville de Saint-Basile-le-Grand dans ses démarches entreprises en vue d'exclure de la zone agricole permanente une partie de territoire d'une superficie d'environ 50 hectares, situés au sud-est du périmètre d'urbanisation à proximité du garage municipal et ce, pour les motifs énumérés à la résolution numéro 05-05-053 du Comité consultatif régional d'aménagement et à la résolution numéro 05-06-030 du Comité consultatif agricole.

ADOPTÉE MAJORITAIREMENT, mesdames Lynn Dumoulin, Diane Lagacé et Jocelyne Lecavalier ainsi que messieurs Robert Beaudry, Raymond Billette, Benoit DeGagné, Jacques Durand, Michel Gilbert et Yves Laganière ayant voté en faveur de la proposition, tandis que monsieur Glenn Whitelaw a voté contre.

POINT 17. MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL : DEMANDE  
D'APPUI

05-06-140

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Mathieu de Beloeil projette de réaliser une centrale d'épuration des eaux usées pour desservir une partie de son territoire;

ATTENDU QUE le site visé pour l'implantation de la centrale d'épuration projetée par la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil est située dans la zone agricole permanente;

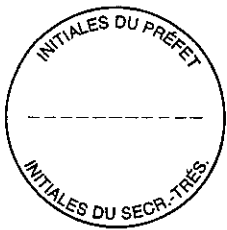
ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil sollicite l'appui de la M.R.C. dans ses démarches visant l'obtention d'une autorisation de la C.P.T.A.Q.;

ATTENDU QUE le Comité consultatif régional d'aménagement recommande au Conseil de la M.R.C., par sa résolution numéro 05-05-054, d'appuyer la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil puisque, à son avis, le projet est conforme aux dispositions du Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE le Comité consultatif agricole recommande au Conseil, par sa résolution numéro 05-06-031, d'appuyer la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil puisque, à son avis, le projet est conforme aux orientations gouvernementales

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry  
APPUYÉ PAR Monsieur Raymond Billette



No de résolution  
ou annotation

05-06-140  
(suite)

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu appuie la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloëil dans ses démarches relatives à l'obtention d'une autorisation de la C.P.T.A.Q. en vue de permettre l'implantation d'une centrale d'épuration des eaux usées, tel que décrit par la résolution numéro 05.147 de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloëil, puisque le projet est conforme au Schéma d'Aménagement et aux orientations gouvernementales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### POINT 18. POLITIQUE CULTURELLE : DÉPÔT DU PLAN D'ACTION

Ce point a été déplacé au point 3.1.

### POINT 19. RÈGLEMENT NUMÉRO 35-05 ÉTABLISSANT LES MODALITÉS ET LA TARIFICATION RELATIVES À LA TENUE, PAR LA M.R.C., D'UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE SUR LES PROJETS D'ÉLEVAGE PORCIN

05-06-141

ATTENDU QUE la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal (P.L. 54)* prévoit des modalités de consultation publique en accompagnement aux procédures d'approbation municipale pour l'implantation ou l'agrandissement d'un établissement de production animale à forte charge d'odeur;

ATTENDU QUE la Loi prévoit qu'une municipalité peut demander à la M.R.C. de prendre en charge la consultation publique requise par la Loi;

ATTENDU QUE la M.R.C. doit prendre en charge les modalités relatives à la consultation requise par la Loi lorsqu'une municipalité lui en fait la demande;

ATTENDU QUE la prise en charge des modalités de consultation pour une municipalité occasionnera des coûts pour la M.R.C.;

ATTENDU les articles 244.1 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale et 205 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry  
APPUYÉ PAR Monsieur Benoit DeGagné

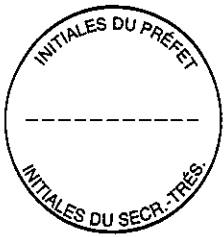
ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 35-05, intitulé : « Règlement établissant les modalités et la tarification relatives à la tenue, par la M.R.C., de la consultation concernant l'élevage porcin » soit et est adopté, tel que joint à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### POINT 20. C.L.D. : MODIFICATION À L'ENTENTE DE FINANCEMENT

05-06-142

ATTENDU QUE la M.R.C. a conclu une entente avec le ministère du Développement économique, de l'innovation et de l'exportation relativement à la gestion et au financement du C.L.D.;



No de résolution  
ou annotation

05-06-142  
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QUE le Ministère a transmis, en date du 4 mai 2005, un avenant au contenu de l'entente;

ATTENDU QUE les membres du Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu ainsi que les membres du Conseil du C.L.D. de La Vallée-du-Richelieu ont pris connaissance de l'avenant, proposé par le Ministère, et se disent favorables à son contenu

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand  
APPUYÉ PAR Monsieur Glenn Whitelaw

ET RÉSOLU QUE le Conseil de La Vallée-du-Richelieu soit et est en accord avec le contenu de l'avenant proposé par le ministre du Développement économique de l'innovation et de l'exportation en date du 4 mai 2005.

QUE le préfet soit et est autorisé à signer l'avenant proposé à l'entente au nom de la M.R.C.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**POINT 21. SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT MÉTROPOLITAIN**

**21.1 Avis des Couronnes**

05-06-143

ATTENDU QUE la C.M.M. a adopté son projet de schéma d'aménagement et de développement et, de ce fait, a enclenché les procédures de consultation qui s'ensuivent;

ATTENDU QUE les municipalités et les M.R.C. des deuxièmes Couronnes Nord et Sud du territoire de la C.M.M. se sont regroupées pour produire un mémoire commun à être présenté et déposé à la commission de consultation dans le cadre des séances de consultation publiques;

ATTENDU QUE le mémoire produit conjointement a été soumis au Conseil de la M.R.C. qui s'en dit satisfait

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Jocelyne Lecavalier  
APPUYÉE PAR Monsieur Glenn Whitelaw

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu se dit favorable et appuie le contenu du mémoire préparé par la Table des préfets et des élus des Couronnes Nord et Sud de la Communauté métropolitaine de Montréal.

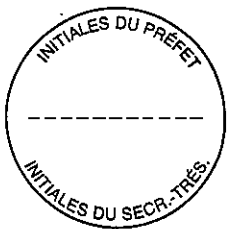
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**21.2 Avis de la M.R.C.**

05-06-144

ATTENDU QUE la C.M.M. a adopté son projet de schéma d'aménagement et de développement et, de ce fait, a enclenché les procédures de consultation qui s'ensuivent;

ATTENDU QUE le Conseil est d'avis que le projet de schéma d'aménagement et de développement de la C.M.M. comporte plusieurs dispositions qui ne reflètent pas nécessairement les volontés d'aménagement des municipalités et de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu;



No de résolution  
ou annotation

05-06-144  
(suite)

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

ATTENDU QUE les membres du Conseil sont d'avis que le processus qui a permis à la C.M.M. d'établir le contenu de son schéma n'a pas suffisamment impliqué les municipalités et la M.R.C.;

ATTENDU QUE de ce fait, le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu croit opportun de produire un avis portant sur le contenu du projet de schéma d'aménagement et de développement de la C.M.M.

### EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Jocelyne Lecavalier  
APPUYÉE PAR Monsieur Jacques Durand

ET RÉSOLU QUE le document, intitulé : « Avis relatif au projet de schéma métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal (P.S.M.A.D.) », soit et est adopté et constitue l'avis de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu portant sur le contenu du projet de schéma d'aménagement et de développement de la C.M.M.

QUE ledit document soit transmis à la Communauté métropolitaine de Montréal.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### POINT 22. C.R.E.M. : RÉSEAU CYCLABLE RÉGIONAL

05-06-145

ATTENDU QUE le C.R.E.M. a déposé, de son propre chef, une offre de service professionnel relative à la réalisation d'une étude de caractérisation et de développement des réseaux cyclables dans la M.R.C.;

ATTENDU QUE le Conseil est d'avis que les réseaux cyclables d'envergure peuvent constituer d'importants équipements à caractère récréo-touristique;

ATTENDU QUE l'organisme tourisme Vallée-du-Richelieu, qui est sous la gouverne du C.L.D., est bien positionné pour conseiller le Conseil de la M.R.C. en ce qui concerne les projets de développement à ce sujet;

ATTENDU QUE les retombées positives sur le plan économique du développement d'un réseau cyclable, à saveur touristique, profiteront certainement plus à des acteurs autres que les municipalités et la M.R.C.;

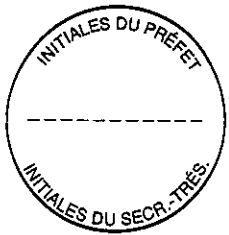
ATTENDU QUE ces autres acteurs, qui ne sont pas clairement identifiés, ne sont pas mis à contribution pour défrayer les coûts de l'étude

### EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand  
APPUYÉ PAR Monsieur Robert Beaudry

ET RÉSOLU QUE la proposition formulée par le C.R.E.M. soit présentée au C.L.D. de La Vallée-du-Richelieu afin que celui-ci adresse des recommandations à la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu en ce qui concerne le suivi à accorder à l'offre du C.R.E.M.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

**POINT 23. PROGRAMME D'AIDE À L'HABITATION**

**23.1 Demande de l'agence de livraison**

05-06-146

ATTENDU QUE la M.R.C. a la charge de livrer des programmes d'aide à l'habitation, à savoir les programmes L.A.A.A., P.A.D., Réno-Village, P.R.U., Pyrite, P.A.M.H.;

ATTENDU QUE pour ce faire, la M.R.C a retenu les services d'une agence de livraison des programmes, la firme Pluram Inc., en lui versant 90% du montant accordé par la S.H.Q. pour la gestion de chacun des programmes;

ATTENDU QUE le représentant de la firme Pluram a indiqué à la M.R.C. que cette firme entendait mettre un terme au contrat sous prétexte que les honoraires versés ne couvrent plus les frais encourus;

ATTENDU QUE les membres du Conseil sont d'avis qu'il est opportun d'explorer les possibilités qui s'offrent sur le marché à ce sujet

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Raymond Billette  
APPUYÉ PAR Monsieur Yves Laganière**

ET RÉSOLU QUE le Conseil mandate le personnel de la M.R.C. pour entamer les démarches nécessaires pour obtenir des propositions de service relatives à la livraison des programmes d'aide à l'habitation de la S.H.Q.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**23.2 Société d'habitation du Québec : nouvelle entente**

05-06-147

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec, ci-après la S.H.Q., a proposé un nouveau projet d'entente concernant la gestion des programmes d'amélioration de l'habitat;

ATTENDU QUE la nouvelle entente prévoit un accroissement des responsabilités de la M.R.C.;

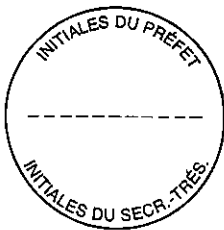
ATTENDU QUE l'accroissement des responsabilités pour la M.R.C. ne serait pas nécessairement accompagné d'une majoration des enveloppes monétaires dédiées à la livraison des programmes;

ATTENDU QU'une partie des nouvelles responsabilités qui seraient confiées aux MRC ne pourraient pas être déléguées à une agence de livraison et que de ce fait, entraînerait une charge de travail supérieur pour le personnel de la MRC;

ATTENDU QUE l'occupation du temps actuelle du personnel de la M.R.C. est suffisamment chargée pour faire en sorte que des effectifs supplémentaires devraient être envisagés au sein de la M.R.C. pour répondre aux exigences de la S.H.Q.

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand  
APPUYÉ PAR Monsieur Yves Laganière**



No de résolution  
ou annotation

05-06-147  
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu communique à la Société d'habitation du Québec son intention de ne pas adhérer à leur nouveau projet d'entente proposé concernant la gestion de programmes d'amélioration de l'habitat, puisqu'il considère que les conditions qu'il comporte et les répercussions qu'il entraîne ne sont pas acceptables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**POINT 24. TOUR CYCLISTE FÉMININ : COMMANDATAIRE**

05-06-148

ATTENDU QU'une épreuve du tour cycliste féminin s'est tenue à Mont Saint-Hilaire le 2 juin 2005;

ATTENDU QUE la tenue de cet événement sportif important offrait à la région une opportunité intéressante de se faire connaître;

ATTENDU QUE le personnel de la M.R.C. et du C.L.D. ont exploré les possibilités de commanditer l'événement par la production d'un placard installé le long du parcours;

ATTENDU QUE ces démarches ont permis d'établir les coûts d'une telle participation à environ 1 000,00 \$ qui seraient partagés entre la M.R.C. et le C.L.D.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry  
APPUYÉ PAR Monsieur Yves Laganière

ET RÉSOLU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu commandite l'événement du tour cycliste féminin conjointement avec le C.L.D. de La Vallée-du-Richelieu, à raison d'un montant approximatif de 500,00 \$ pour la part de la M.R.C.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le Préfet félicite monsieur Michel Gilbert ainsi que son personnel pour l'excellent travail lors de cet événement.

**POINT 25. SERVICE DE COLLECTE SÉLECTIVE : MÉCANISATION**

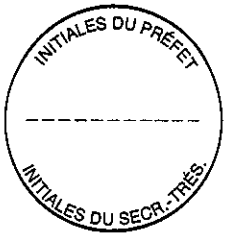
05-06-149

ATTENDU QUE la M.R.C. a prévu, pour l'année 2005, un poste budgétaire relatif à la mise en œuvre des plans de gestion des matières résiduelles, ci-après les P.G.M.R.;

ATTENDU QUE l'amélioration des rendements de la collecte sélective des matières recyclables constitue une avenue inévitable pour l'atteinte des objectifs établis aux P.G.M.R.;

ATTENDU QUE la mécanisation des services de collecte sélective, avec des bacs roulants de 360 litres, favorisera une plus grande participation des citoyens donc une augmentation des rendements;

ATTENDU QUE les municipalités de la M.R.C. ont exprimé le désir de se regrouper pour procéder à un achat commun de bacs roulants de 360 litres pour la récupération des matières recyclables;



No de résolution  
ou annotation

05-06-149  
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QUE la majorité des municipalités de la M.R.C. est actuellement liée par un contrat de dix (10) ans pour la collecte des matières recyclables et que ce contrat ne prévoit pas la possibilité d'un service mécanisé utilisant des bacs roulants de 360 litres;

ATTENDU QUE ledit contrat de collecte des matières résiduelles doit d'abord être modifié avant d'amorcer les démarches relatives à la mécanisation du service

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR Madame Jocelyne Lecavalier  
APPUYÉE PAR Monsieur Benoit DeGagné**

ET RÉSOLU QUE le Comité ad hoc de négociation du contrat de collecte des matières recyclables soit et est composé de messieurs Robert Beaudry, Jacques Durand, Yves Laganière et du directeur général de la M.R.C.

QUE le Comité soit et est autorisé à s'adjoindre les services du conseiller juridique de la M.R.C. dans le cadre des démarches relatives aux modifications du contrat de collecte des matières recyclables.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**POINT 26. SIÈGE SOCIAL**

05-06-150

ATTENDU QUE la M.R.C. a amorcé des démarches relatives à la construction d'un édifice régional pour y relocaliser son siège social;

ATTENDU QUE pour ce faire, la M.R.C. devra avoir recours aux services d'un chargé de projet responsable des travaux d'architecture, de génie, de mécanique et électricité, d'arpenteur géomètre et de laboratoire de sol;

ATTENDU QUE pour ce faire, la M.R.C. entend procéder par appel d'offre public;

ATTENDU QUE les soumissions seront évaluées selon les exigences fixées au cahier des charges et selon une pondération établie par une grille d'évaluation qui doit être adoptée par les membres du Conseil;

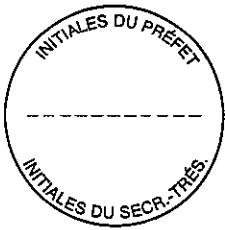
ATTENDU QUE le Comité ad hoc du siège social a procédé à l'élaboration d'une grille d'évaluation et en a recommandé le contenu au Conseil

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Raymond Billette  
APPUYÉE PAR Monsieur Jacques Durand**

ET RÉSOLU QUE la grille d'évaluation des soumissions, relatives aux services professionnels d'une firme d'architecte pour un mandat de chargé de projet responsable des services d'architecture, de génie, de mécanique et électricité, d'arpenteur géomètre et de laboratoire de sol, soit et est adoptée telle que jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

05-06-151

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

ATTENDU QUE la M.R.C. recevra des soumissions relatives aux services d'un chargé de projet responsable des travaux d'architecture, de génie, de mécanique et électricité, d'arpenteur géomètre et de laboratoire de sol;

ATTENDU QUE les règles établies à ce sujet prévoient qu'une commission d'évaluation doit être formée pour procéder à l'évaluation des soumissions

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry  
APPUYÉE PAR Monsieur Yves Laganière

ET RÉSOLU QUE la commission d'évaluation des soumissions, relatives aux services professionnels d'une firme d'architecte pour un mandat de chargé de projet responsable des services d'architecture, de génie, de mécanique et électricité, d'arpenteur géomètre et de laboratoire de sol, soit et est composée de messieurs Claude Giroux, Denis Meunier et Bernard Roy.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### POINT 27. DEMANDES D'APPUI

27.1 C.Q.V.E. : consultation publique sur les véhicules hors-route

Ce point a été déplacé au point 3.2.

27.2 M.R.C. d'Antoine-Labelle : renouvellement des ententes avec la S.H.Q.

05-06-152

ATTENDU QUE la M.R.C. d'Antoine-Labelle et la Corporation du comté de Labelle qui l'a précédée livrent des programmes de restauration des maisons, issus de la Société canadienne d'hypothèque et de logement et de la Société d'habitation du Québec, depuis 1978;

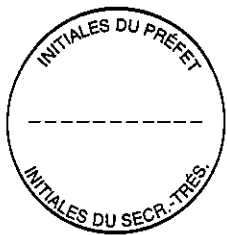
ATTENDU QUE les autorités de la Société d'habitation du Québec ont entrepris récemment un processus de décentralisation pour la livraison de ses divers programmes;

ATTENDU QUE la M.R.C. d'Antoine-Labelle est en faveur des mesures reliées à la décentralisation des programmes, mais elle a de sérieuses réserves quant aux modalités administratives et financières de cette décentralisation;

ATTENDU QUE les autorités de la Société d'habitation du Québec ont soumis à la M.R.C. d'Antoine-Labelle deux (2) projets d'entente concernant la gestion des programmes et la sécurité de l'information;

ATTENDU l'adoption, le 10 mars 2005, d'une résolution du comité administratif (exécutif) de la M.R.C. d'Antoine-Labelle dans laquelle de sérieuses réserves étaient manifestées;

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec n'a pas tenu compte de la position de la M.R.C. d'Antoine-Labelle dans la rédaction finale de ses ententes



No de résolution  
ou annotation

05-06-152  
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Raymond Billette  
APPUYÉ PAR Madame Jocelyne Lecavalier

ET RÉSOLU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu appuie la M.R.C. d'Antoine-Labelle dans ses démarches auprès de la Société d'habitation du Québec pour faire modifier les ententes concernant la gestion des programmes et la sécurité de l'information.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 28. DIVERS

Aucun autre sujet n'est ajouté à ce point.

POINT 29. INTERVENTIONS DE L'ASSISTANCE

Monsieur Ferdinand Berner, président de U.P.A. de Rouville, souligne la participation de la majorité des maires à l'événement du tour cycliste féminin à Mont-Saint-Hilaire, le 2 juin dernier. Monsieur Berner, citoyen de Mont Saint-Hilaire, remercie les maires de cette démonstration de solidarité régionale.

POINT 30. CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand  
APPUYÉ PAR Monsieur Robert Beaudry

ET RÉSOLU QUE la séance soit et est close, tous les points à l'ordre du jour ayant été épuisés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est 21 heures 50.

Bernard Roy  
Secrétaire-trésorier

Gilles Plante  
Préfet

05-06-153